Renouvellement en assurance automobile

10 questions à se poser

Il est important de communiquer avec votre agent ou courtier en assurance de dommages afin de lui faire part de tout changement pouvant entraîner des modifications à votre police d'assurance, et ce, même en cours de contrat.



Voici 10 exemples de situations qui pourraient nécessiter des modifications à votre contrat.

1. Avez-vous changé d'adresse?

2. Utilisez-vous votre véhicule dans le cadre de votre travail?

3. Utilisez-vous votre véhicule pour vous rendre au travail, avez cessé de l'utiliser ou avez modifié la distance parcourue?

4. Utilisez-vous votre véhicule hors Québec?

5. Est-ce qu'un nouveau conducteur utilise votre véhicule?

6. Avez-vous apporté des modifications à votre véhicule ou installé des équipements augmentant sa valeur ou sa performance?

7. Avez-vous remisé votre véhicule ou l'avez-vous remis sur la route?

8. Avez-vous fait installer ou désactiver un système antivol ou de repérage?

9. Avez-vous, ou tout conducteur du véhicule, perdu des points d'inaptitude ou avez eu une suspension de permis?

10. Utilisez-vous ou prévoyez-vous utiliser votre véhicule pour du transport de passagers payant ou pour le louer à un tiers?

INFORMEZ-VOUS !

Votre agent ou votre courtier en assurance de dommages a **l'obligation de vous conseiller et de vous aider à identifier le produit adapté à vos besoins** tant à la souscription qu'au renouvellement de votre contrat d'assurance. Il vous posera plusieurs questions pour comprendre votre situation. N'hésitez pas à poser les vôtres pour bien comprendre le produit.

Cette liste de questions n'est présentée qu'à titre d'exemple et n'est pas exhaustive. En cas de doute quant aux informations à transmettre à votre représentant en assurance de dommages, n'hésitez pas à communiquer avec lui.

Octobre 2026

Chambre de l'assurance